

Les biens communs de l'information et leur gouvernance

Philippe Aigrain

Fond gris = Passages non prononcés lors de la conférence

© Ph. Aigrain, 2005. L'utilisation de ce texte est soumise aux termes de la licence Creative Commons Paternité Partage des conditions initiales à l'identique, <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/>

Bonjour. Je suis informaticien et philosophe politique. J'ai mis une trentaine d'années à faire converger ces deux activités, et je voudrais partager avec vous quelques facettes du résultat de cet effort.

Je vais parcourir différentes couches de ce que nous désignons sous l'appellation d'Internet, des protocoles aux communautés humaines qui utilisent le réseau, en gardant le fil conducteur des mécanismes par lesquels se constitue un public acteur de la création de biens communs. Public au sens de John Dewey de 1927 dans "Le public et ses problèmes"¹ que Joëlle Zask nous a retransmis en le traduisant et le préfaçant. Vous savez, où vous découvrirez en lisant cet ouvrage que pour Dewey, le public désigne à la fois tout citoyen conscient d'un bien commun qui le dépasse, et les serviteurs du bien public dans les institutions publiques. Vous devinez, et c'est peut-être ce qui vous aura déjà fait tiquer dans l'usage du mot gouvernance dans mon titre, que ce public est toujours à réinventer, qu'il n'existe pas de recette éternelle pour son institution. Je vais donc tenter de débutsquer dans cet échec complexe qu'est Internet, ce qui relève – aujourd'hui - de gouvernance sociétale ou au contraire d'administration ou de gouvernement, ce qui y est bien commun de l'information et ce qui y est bien public social.

Commençons par la seule chose qui s'appelle vraiment Internet, le protocole Internet (IP pour les intimes), c'est à dire les principes qui président à la transmission de l'information sur les réseaux qui utilisent ce protocole. Comme toute création technique, ce protocole (et ses prédécesseurs comme Arpanet) et sa mise en oeuvre résultent d'un projet. Ma devise du mois – désolé pour ceux qui m'ont déjà entendu ce mois-ci – est "Si ne vous occupez pas de la technique, ne vous plaignez pas quand la technique s'occupera de vous". Les personnes qui se sont "occupées" de ce protocole avaient un projet, ce qui ne veut pas dire qu'ils avaient prévu ce qui allait en résulter. Du fait qu'elles étaient employées ou financées par la recherche militaire américaine, certains en ont déduit que ce projet était militaire et américain. Ce n'est pas faux, mais c'est trompeur. Le protocole IP est un protocole solide par rapport aux pannes de composants d'un réseau, c'est à dire qu'il continue à fonctionner quand un grand nombre de machines de ce réseau sont en panne ou détruites. Evidemment cela plaisait aux militaires, mais pour les concepteurs du protocole, c'était une propriété de base de tout bon réseau. Ce qu'il y avait de spécifiquement américain (au départ) dans le protocole, c'était une motivation dont on retrouve la trace dans l'organisation de la recherche américaine pendant la seconde guerre mondiale, celle de créer les moyens d'une collaboration ouverte et efficace entre les scientifiques. On sait que les buts assignés à cette collaboration n'ont pas toujours été sympathiques, mais le projet de celle-ci a un certain degré d'indépendance à l'égard de ces buts. Au-delà de son origine, le protocole Internet et les réseaux qui l'utilisent constituent aujourd'hui un bien commun précieux, et il est pleinement justifié qu'un colloque comme celui-ci se penche sur son devenir.

1 Farrago / Editions Léo Scheer, 2003.

Quelle est la nature concrète de ce bien commun ? Il tient à trois choix fondamentaux effectués par les concepteurs du protocole : le fait qu'il soit agnostique vis à vis de ce que représente l'information qui est transférée, le fait que l'intelligence (le contrôle) du protocole soit répartie à la périphérie, dans chacune des machines des usagers, et non dans des dispositifs centraux, et enfin le fait que le protocole ne cherche pas à garantir de façon déterministe le succès de la transmission, mais seulement à le rendre extrêmement probable. Le premier et le troisième point garantissent une équité du protocole, et en particulier le fait qu'il soit favorable à la transmission de flux peu volumineux, émanant d'émetteurs ou destinés à des récepteurs peu gourmands. Le deuxième point rend plus difficile une prise de contrôle propriétaire des échanges par des acteurs centralisés. Internet est un réseau pair à pair, c'est à dire que toute machine à la fois vocation à émettre, transmettre et recevoir de l'information, et ce choix est un choix politique.

Ces propriétés du protocole, et leur respect par différentes couches spécifiques d'application particulières (le courrier électronique, les transferts de fichier, le Web, les réseaux pair à pair de partage de fichiers) ont constitué Internet en un espace politique. Les opposants ou les obtus y ont vu une machine de guerre du marché contre l'Etat, alors qu'Internet marque en réalité l'entrée dans un univers ternaire, où le public citoyen, le pouvoir étatique (qu'il agisse pour le bien public ou pour sa propre reproduction) et les acteurs capitalistiques s'affrontent et produisent des compromis. Il a fallu la guerre impitoyable de reconquête menée contre Internet par les acteurs des médias centralisés pour que l'on réalise cette irruption d'un monde ternaire. Internet (les propriétés fondamentales du protocole) sont en état de siège sur différents fronts. Dans des pays comme la Chine ou la Tunisie ce sont des figures traditionnelles de l'état policier qui imposent leur contrôle. Mais dans nos pays, d'autres phénomènes sont à l'oeuvre qui exploitent tout ce qui peut subsister de ressources rares dans le réseau pour recréer du contrôle propriétaire : infrastructure physique (desserte proche des usagers, certaines parties du "backbone"), gestion des noms de domaines et serveurs liés. Enfin une attaque frontale existe vis à vis de l'équité du réseau avec l'introduction dans la version 6 du protocole de traitements différenciés pour les contenus "prioritaires" (par exemple flux audiovisuels) et d'un début de garantie déterministe de service pour ceux-ci. Il faut bien dire que passé quelques cercles de spécialistes l'indifférence est grande à l'égard de ces risques de destruction des bonnes propriétés du réseau. On ne s'occupe pas assez de technique, et je risque donc de garder la même devise le mois prochain.

Passons maintenant à l'information qui circule au moyen de ce protocole, aux logiciels qui en assurent le traitement, la transmission, la création et l'utilisation par des êtres humains. La portée d'Internet pour la création d'un espace politique aurait pu rester virtuelle ou confinée à des groupes réduits. L'un des mécanismes par lesquels Internet est devenu un espace général est son utilisation pour la constitution volontaire de biens communs informationnels. Dans le cas des logiciels libres, il s'est agi, comme dans celui du protocole, d'un projet explicite. Au moins chez certains d'entre eux, le projet se basait sur la conviction que les logiciels constituaient un équipement fondamental des êtres humains et de leur relation aux autres à une certaine époque historique. Il les ont donc constitués en biens communs, en utilisant des artifices sur lesquels je reviendrai. Dans le champ de l'information, de ce qu'on appelle bien à tort le "contenu", la pratique a de très loin précédé l'explicitation d'un statut. Lorsque sont nés les groupes usenet, les listes de discussion archivées et plus tard les pages Web, des milliers puis des dizaines de millions de personnes ont rendu accessibles aux autres des textes et des hypertextes, des images, des informations scientifiques, des oeuvres numériques de nature diverses. Le statut de cette mise à disposition est resté très longtemps incertain avant que son caractère de partage (total ou partiel) ne soit progressivement

explicité, puis fédéré dans le mouvement des *Creative Commons*. La création volontaire de biens communs informationnels est une rupture fondamentale par rapport à la conception du domaine public comme “ce qui a fini par tomber dans un statut hors propriété” ou ce qui est inappropriable par nature. Les biens communs sont “institués”, “constitués volontairement”. Mais cette constitution est aujourd'hui incomplète et c'est l'un des enjeux politiques fondamentaux de l'Internet que de la compléter.

Pourquoi est-elle incomplète ? Les “inventeurs” des biens communs informationnels ne disposaient pas d'un statut existant auxquels il pouvaient simplement dire qu'ils “versaient” ce qu'ils produisaient. Ils ont donc du recourir à un artifice qui est l'utilisation des licences de permission et des contrats pour simuler un statut de biens communs. Le texte fondamental de licence des logiciels libres, celui de la GNU General Public License est le plus explicite sur ce processus de simulation, qu'il réalise avec une remarquable ingéniosité, mais il y a un coût à la simulation. Car le statut de biens communs n'est pas réductible à la relation contractuelle, à une transaction entre deux parties (éventuellement unilatérale ... “je te permets de faire ce que tu veux de”). Les biens communs installent en réalité une relation ternaire : je donne aux biens communs, tu prends des biens communs. La relation, par exemple celle qui définit des droits et des devoirs, lie chacun de nous aux biens communs, et c'est justement à partir de cette extériorisation qu'elle devient capable de produire du “commun” entre nous. Nous voilà au coeur du politique.

C'est pourquoi je défend la nécessité de donner une reconnaissance positive, un statut en droit matériel aux biens communs. Mais cette solution est en réalité le début d'un problème. Car qui dit reconnaissance positive en droit, dit une forme de personnalité morale, et dans notre univers, les personnalités morales n'existent qu'à travers des représentants. Or il est clair que la seule personnalité morale qui peut être associée aux biens communs informationnels est l'humanité, la *greater community*, qui justement n'a pas de représentant. On pourrait à ce stade se décourager si on ne remarquait pas que dans quelques cas, notamment dans la sphère de l'univers physique, le droit international a néanmoins réussi à donner un statut de “patrimoine culturel commun de l'humanité” à des espaces comme le Spitzberg et à un moindre degré l'Antarctique. Il ne s'agissait il est vrai plus de préserver contre l'usage ces espaces, alors que dans le cas de l'information et des connaissances nous avons besoin d'un statut qui protège leur caractère de bien commun (notamment contre l'appropriation) mais qui encourage leur usage et leur production. La reconnaissance positive des biens communs est l'un des volets de la création d'un “droit commun de l'humanité” vers laquelle Mireille Delmas-Marty nous appelle à tendre. L'approximation de la communauté mondiale par la communauté des Etats, qui aussi insatisfaisante qu'elle soit s'impose comme un passage nécessaire dans le champ des biens communs physiques planétaires ou de certains biens sociaux comme la lutte contre les crimes contre l'humanité, n'est pas adaptée aux biens communs informationnels purs, pour lesquels des processus de gouvernance plus directe par les citoyens sont en cours de murissement.

Les biens communs informationnels (notez le pluriel) ne deviennent pas des espaces de consensus. Ils sont au contraire des espaces politiques par essence, traversés en permanence de conflits, de négociations, de mécanismes de pouvoir. Leur existence même repose sur des infrastructures qui cachent souvent en leur sein des ressources rares ou inégalement réparties, et donc ne relèvent pas d'un statut de biens communs mais constituent des biens publics sociaux. J'en citerai deux, les moteurs de recherche et les langues. Si vous avez écouté hier Christophe Bruno, je n'aurai pas de mal à vous convaincre qu'à la fois la fonction de moteur de recherche et les langues (y compris le lexique) constituent des ressources qui peuvent être le vecteur de l'introduction ou de la

réintroduction de modes de propriété, de contrôle et de marchandisation. Mais il existe également une politique des langues et des cultures sur Internet à une échelle bien plus générale. Toutes les langues n'y partent pas sur la même ligne, les plus menacées étant celles de taille intermédiaire qui n'assurent ni fonction de lingua franca globale ou régionale, ni fonction d'affirmation identitaire forte d'un espace limité. Je défends que c'est la capacité de production de biens communs dans ces langues qui constitue leur meilleure défense, et défend de ce point de vue une politique de promotion de la diversité culturelle par ce mécanisme, mais il y a une tension avec les avantages naturels des "détenteurs de stocks" qui ne peut être évacuée par cette seule promotion. Il est cependant remarquable que dans la récente négociation de la Convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO, pour la première fois une alliance se soit établie entre les acteurs des biens communs et de l'accès libre et les défenseurs des politiques de soutien à la diversité culturelle qui traditionnellement se rangeaient sous la bannière de la propriété et des restrictions à l'accès et à l'usage.

Et maintenant, considérons le seul niveau auquel la question de l'éthique peut réellement se poser, celui des activités et relations humaines. Dans un très joli petit texte intitulé "Etre humain"², Albert Jacquard explique malicieusement que toutes nos activités économiques y compris la plupart des activités de production ne sont que des prétextes à notre véritable but : créer des relations humaines, se constituer comme humain dans celles-ci. Si vous voulons discuter d'Internet ce niveau là, il nous faut quitter le texte et penser le contexte. Penser le corps comme disait Grégory Chatonsky hier, penser le corps dans la totalité de ses actions et dans la place que les échanges informationnels y occupent. Penser le social et la façon dont l'information le réorganise, puisque l'information n'est pas seulement ce qui peut se manipuler indépendamment de ce qui y est représenté mais aussi ce qui peut se reprojeter à chacun instant dans un espace d'actions ou de perception. Penser l'espace physique, le territoire, et son rapport avec sa représentation. Penser avant tout le temps, l'usage de tout notre temps, le rythme de nos activités, pour y faire alterner le physique et l'informationnel, le sensible (sur lequel Franco Berardi a attiré notre attention hier) et les médiations, la réflexion et la réaction. Libérer enfin l'espace informationnel des pollutions perceptives les plus intrusives qu'y installent les prédateurs d'attention.

Ce ne seront ici que des questions ou des pistes. Ce sont celles qui m'occupent après mon livre Cause commune dans un nouveau travail. Mais elles contiennent dans leur formulation même une ébauche de réponse. Il y a bien une éthique qui se déploie dans la création et l'usage d'Internet et le Web (ou plusieurs éthiques), et dont nous pouvons nous demander quelle est sa portée. Mais une fois que nous aurons reconnu Internet et les biens communs qu'y produisent, nous ne pourrons progresser dans l'exploration des vraies questions éthiques qu'avec une vision périphérique. A partir d'Internet, il nous faudra voir plus large.

Pour approfondir :

- Cause commune, l'information entre bien commun et propriété, Editions Fayard, 2005, www.causecommune.org .
- Ma page personnelle (blog, tous mes écrits, service d'information syndicable pour les acteurs des biens communs) : www.debatpublic.net/Members/paigrain

2 Editions de l'Aube, hors commerce : il s'agit du texte d'une conférence prononcée en 2002 au Festival du Livre de Mouans-Sartoux.

- Pouvoir / Savoir : Le développement face aux biens communs de l'information et à la propriété intellectuelle, C&F Editions, 2005, <http://cfeditions.com/actuel.php#pidev>